

## Comment déclarer votre cotisation syndicale ?

### Option 1 Régime des frais réels

- ✓ Vous incluez le montant de votre cotisation syndicale dans vos **FRAIS RÉELS**.
- ✓ Pas de réduction ou crédit d'impôt de 66 %.

### Option 2 Forfait (déduction de 10 %)

- ✓ Vous déclarez en case **7AC / 7AE / 7AG** sur la déclaration **2042-RICI**.
- ✓ **Réduction d'impôt de 66 % possible plafonnée à 1% du revenu brut imposable.**

Exemple : Si vous gagnez 20 000 € net imposable dans l'année, votre crédit d'impôt est plafonné à 1 % de ce montant, soit 200 €. Si vous avez payé 200 € de cotisation, vous bénéficiez donc d'un crédit d'impôt de 132 € (132 € x 66 %).

- **Célibataire : case 7AC (Déclarant 1)**
- **Couple marié ou pacsé : case 7AC ou 7AE**
- **Personne à charge :**  
(exemple : enfant à charge)

#### RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Cotisation syndicale déclarant 1	<input type="checkbox"/>	7AC		
Cotisation syndicale déclarant 2	<input type="checkbox"/>	7AE		
Cotisation syndicale personne à charge	<input type="checkbox"/>	7AC	<input type="checkbox"/>	7AG

## Les dates limites de déclaration en ligne pour 2026 :

(dates sous réserve de confirmation)

- Le **lundi 21 mai** au plus tard (23h59) pour les départements n° 01 à 19.
- Le **lundi 28 mai** au plus tard (23h59) pour les départements n° 20 à 50.
- Le **lundi 4 juin** au plus tard (23h59) pour les dép. n° 55 à 974 et le n°976.

**Les justificatifs : Vous n'avez plus à joindre les justificatifs de cotisation syndicale**, quel que soit le mode de déclaration (Internet ou papier).  
Si l'administration vous le réclame lors d'un contrôle, vous pourrez en faire la demande auprès du syndicat SUD.

■ **Département 44 (Loire-Atlantique) : date limite → lundi 28 mai 2026**

## Contacts

- 9 rue Jeanne d'Arc · 44000 Nantes
- 06-47-83-79-72
- ✉ sudct44@gmail.com